UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Délibération n° 2023-086
Conseil d'administration
Séance du 29 septembre 2023

POINT N°15.2 : Approbation de l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux 2024/2025

Visa :
Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université Sorbonne Paris Nord validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019
- Vu la décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 septembre 2023
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent favorablement sur l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants internationaux pour l'année 2024-2025.

Votants présents ou représentés : 24

Pour : 24
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe Fouqueré

République Française
Université Sorbonne Paris Nord - N° 003